|  |
| --- |
| Bernard ÉLIEÉconomiste, professeur au département des sciences économiques,Université du Québec à Montréal(1998)“Nouvelle économie- Mobilisation nouvelle.”**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**CHICOUTIMI, QUÉBEC<http://classiques.uqac.ca/> |



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l’Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.



<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation
de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l’autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.

- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue

Fondateur et Président-directeur général,

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi

Courriel: classiques.sc.soc@gmail.com

Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

à partir du texte de :

Bernard ÉLIE

“***Nouvelle économie - Mobilisation nouvelle***.”

In ouvrage sous la direction de Yves Bélanger et Robert Comeau, **La CSN. 75 ans d’action syndicale et sociale**, pp. 268-277. Québec : Les Presses de l’Université du Québec, 1998, 335 pp.

[M. Bélanger nous a accordé le 22 mai 2005 l’autorisation de diffuser en libre accès libre à tous l’ensemble de ses publications dans Les Classiques des sciences sociales.]

 Courriel : Yves Bélanger : belanger.yves@uqam.ca

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

Édition numérique réalisée le 7 juin 2024 à Chicoutimi, Québec.



Bernard ÉLIE

Économiste, professeur au département des sciences économiques,
Université du Québec à Montréal

“Nouvelle économie
— Mobilisation nouvelle.”



In ouvrage sous la direction de Yves Bélanger et Robert Comeau, **La CSN. 75 ans d’action syndicale et sociale**, pp. 268-277. Québec : Les Presses de l’Université du Québec, 1998, 335 pp.

**Note pour la version numérique** : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l’édition papier numérisée.

[268]

**La CSN. 75 ans d’action syndicale et sociale**

**QUATRIÈME PARTIE***Les enjeux actuels*

“Nouvelle économie
- Mobilisation nouvelle.”

Bernard ÉLIE

Le titre de notre séance, « société nouvelle, syndicalisme nouveau », semble suggérer une situation toute nouvelle. Ce qui n’est pas le cas. Certes les formes changent, mais le débat reste le même.

Les coupures imposées dans le secteur public québécois (abolition de 15 000 postes de travail) ou la « réingénierie » au sein du Mouvement Desjardins (abolition de 5 000 postes) procèdent de la même logique. La réduction des coûts salariaux est l’objectif, par l’abolition de postes de travail et la baisse des salaires.

Pourquoi un des fleurons économiques du Québec, un mouvement coopératif fondé pour aider les « Canadiens français » exclus du capitalisme, en arrive-t-il à suivre les mêmes stratégies que les banques ? Comment le Mouvement Desjardins est-il tombé si bas ?

Comment notre État québécois, fruit de la Révolution tranquille, en arrive-t-il à détruire les services publics ? Pourquoi cette période faste est-elle finie ?

La réponse est rapide, automatique : *ces changements sont rendus nécessaires par la concurrence féroce sur les marchés financiers,* pour le premier, et *par la peur de la décote,* pour le deuxième. Ces contraintes seraient incontournables en raison de la *mondialisation* et de la *globalisation* des marchés.

Cette mondialisation nous est présentée comme étant le retour en force du marché qui reprendrait ses droits, trop longtemps brimés, et qui rétablirait ses lois bafouées. Le retour du marché nous mettrait devant LA RÉALITÉ que nous avons ignorée. Cela est inévitable, on n’y pourrait rien ! Le ciel nous est-il tombé sur la tête ?

C’est comme si la nature se vengeait de ce qu’on lui a fait. Un peu comme la vision apocalyptique de la rupture du barrage Daniel Johnson à la Manie devant des forces de la nature que nous avions eu la prétention de maîtriser. Imaginez la vague meurtrière déferlant sur Baie-Comeau, puis sur Matane et, pourquoi pas, jusqu’à Restigouche !

Pour que le marché reprenne son cours, nous devons même expier : souffrir à court terme pour une société meilleure à long terme !

[269]

Est-ce que la mondialisation procéderait d’une *galactisation* et elle, à son tour, d’une *universalisation ?*

Soyons sérieux, l’économie et son marché, avec ses « lois », ne sont-ils pas des créations humaines ? Elles ne relèvent pas de forces quasi-divines. La mondialisation d’aujourd’hui s’inscrit dans un vieux combat : le partage de la *richesse.* Un éternel recommencement.

Au commencement, dès que les humains ont réussi à produire au-delà de leurs besoins immédiats, un problème simple s’est posé : comment partager ce *surplus* ? Au début, la répartition se fit à l’avantage des plus forts. Puis, pour justifier cette distribution inégale et même pour augmenter le surplus, des discours normatifs sont nés. Ainsi la religion, la science et le droit sont apparus. Ces discours invoquèrent nécessairement le Principe absolu de la société et de l’époque. Un *a priori* qui voulait leur donner un caractère universel.

Dès lors, personne ne pouvait contester les conclusions de ces discours car elles découlaient de l’ordre établi par ce Principe premier. Le déterminisme était absolu, la fatalité était totale, il était impossible de renverser l’ordre divin, l’ordre de la nature ou l’ordre du marché. Les lois divines, les lois de la nature ou les lois du marché sont inévitables et le plus souvent incompréhensibles. Tous doivent s’incliner !

*Les voix du Seigneur sont impénétrables*

*La Main de Dieu*

*Les forces de la Nature ou du Marché*

*La Main invisible*

L’exploitation du travail des esclaves, des serfs, des ouvriers et des salariés fut plus ou moins intense selon les besoins d’accumulation de la classe dominante. Accumulation pour mener les guerres, pour entretenir une classe oisive ou pour remplacer ou faire croître le capital.

Le surplus est dynamique, il s’accroît grâce au génie humain ; les découvertes de toutes sortes repoussent sans cesse ses limites, non sans coûts. De la roue à l’ordinateur, sans oublier la machine à vapeur et le pillage des richesses aztèques, les progrès de l’humanité sont magnifiques. De gigantesques *richesses* jaillissent de notre environnement et doivent être partagées. Ce partage repose toujours sur des rapports de forces et des arbitrages complexes.

Plus près de nous, la construction du capitalisme industriel au XIXe siècle a demandé l’orientation d’énormes ressources vers l’industrie et a conduit à des *excès* contre les ouvriers. Ce qui amena le pape Léon XIII dans l’encyclique *Rerum novarum* (1891) à encourager l’organisation des classes populaires pour faire obstacle d’abord au socialisme athée, cela va de soi, mais aussi au capitalisme destructeur de la famille.

[270]

Lors de la Crise des années trente, la nécessité de contrer le bolchevisme, qui pouvait séduire les masses, et, dans une moindre mesure, le fascisme, exigeait une transformation du capitalisme. Il fallait redistribuer la richesse et réduire la misère par un « New Deal » et un État qui deviendrait Providence. À son tour, Pie XI dénonça l’Action française, les abus du fascisme et le communisme athée. Lord Keynes démontra les limites du capitalisme libéral et formula la théorie de son encadrement. Keynes dénonça en particulier « l’économie des rentiers ».

Aujourd’hui, le secteur financier demande encore un vaste transfert de richesse à son avantage. Les grandes entreprises multinationales participent à ce transfert en dégageant des rendements de plus en plus élevés pour s’assurer l’accès aux capitaux. Mais, il faut plus que le nouveau surplus de la révolution électronique pour permettre les gigantesques réorganisations et les concentrations d’entreprises à l’échelle planétaire, il faut revenir sur le contrat de partage antérieur.

L’espace national ou régional ne doit plus exister : voici l’époque de la *mondialisation* ou encore de la *globalisation.* L’État qui géra la répartition de la richesse d’après-guerre et qui permit ainsi la survie du capitalisme est devenu un empêcheur « d’accaparer en rond ». Les gouvernements contribuent à la destruction de l’État, *ils n’auraient pas le choix* ! Nos dirigeants politiques nous annoncent des années difficiles avant l’arrivée d’un monde meilleur. Ce pari est-il réaliste ? Les transformations des modes d’accumulation n’ont-ils pas toujours nécessité une crise profonde ? L’avenir meilleur ne sera pas, sans des luttes acharnées.

*Les premiers seront les derniers, au ciel !*

*Les profits d’aujourd’hui seront les emplois de demain !*

*À long terme l’économie de marché tend vers l’équilibre !*

Les travailleurs et leurs organisations doivent faire face à une réalité nouvelle, donc complexe, qui n’a jamais existée mais dont le fondement reste le même : le partage de la richesse. Pas un partage au niveau de la tribu, mais au niveau de la planète.

Le nouveau partage

Soyons clairs : le partage à faire, ce n’est pas celui du travail ou de l’emploi, c’est celui de la richesse qui, dans nos sociétés industrielles, passe encore par le revenu du travail salarié. Aujourd’hui, nous n’en sommes qu’à la première phase du processus : le transfert du maximum de richesses vers le secteur financier, au détriment des salariés, de ceux qui veulent le devenir et même du secteur de la production. Déjà, le tiers-monde verse sa contribution.

La croissance économique existe (en dix ans, plus de 22% d’augmentation réelle du PIB au Canada) et la richesse n’a jamais été aussi grande sur [271] la planète. Mais cette multiplication de la richesse s’accompagne d’une destruction des emplois et d’une réduction du revenu disponible de ce que les économistes appellent encore les ménages. Cette baisse du revenu disponible s’explique, bien sûr, par la réduction de l’emploi, mais aussi par la hausse de la charge fiscale et par la réduction des dépenses de l’État, en particulier dans les transferts aux individus. L’épargne diminue et l’endettement s’accroît.

De plus, nous assistons à l’augmentation des inégalités de revenu entre ceux qui travaillent et entre ces derniers et les exclus du travail, de plus en plus nombreux et jeunes. Au Canada, comme dans la majorité des pays industrialisés, le taux de participation à la population active diminue et le taux de chômage ne cesse de croître.

Où va donc cette richesse ? Si ce n’est pas vers les ménages, malgré le partage de plus en plus inégal, est-ce vers les entreprises de production ? Certainement pas vers les petites entreprises où *l’entrepreneur,* le vrai, fait face à des obligations financières et à des contraintes de marché très sévères. L’essentiel de cette richesse se retrouve dans le secteur financier et chez ceux qui en profitent, leurs rentiers. Qui sont ces rentiers ? Les clients des grands fonds d’épargne de ceux qui travaillent.

La mondialisation financière

Les transformations débutent toujours par le secteur financier : les instruments monétaires et les titres sont beaucoup plus faciles à déplacer et à réinventer que le sont les humains, peu maniables et souvent résistants. Ces transformations se déroulent aujourd’hui mondialement et globalement. Pourquoi ?

La croissance des risques

Depuis le début des années 1980, des changements importants ont transformé les marchés financiers. Ces transformations débutèrent sur les marchés internationaux des capitaux et peu à peu elles gagnèrent les marchés nationaux, provoquant de vastes restructurations dans l’organisation du secteur financier et dans les réglementations qui les encadrent. La cause première de ces changements, c’est la croissance des risques.

L’intermédiation financière traditionnelle, le rôle des établissements comme intermédiaires entre prêteur et emprunteur, fit place à des modes de financement à base de titres, c’est ce que l’on appela la « sécurisation » de l’anglais *securities* ou encore la « titrisation ». Les établissements de dépôts se muèrent en opérateurs sur les marchés internationaux de capitaux pour le compte d’entreprises ou de pays émetteurs de titres. Un prêt lie, dans une relation fixe, le débiteur et le créancier ; il n’y a pas de marché secondaire où le créancier puisse se départir de sa créance. Alors qu’une obligation, par exemple, peut être vendue sur des marchés très bien organisés.

[272]

Cette transformation qualitative procédait de la volonté des établissements prêteurs d’avoir des actifs plus souples pour minimiser *le risque de défaillance de leurs débiteurs* (tiers-monde et grandes entreprises). En cinq ans (de 1985 à 1991), par exemple, les banques canadiennes ont liquidé à perte la moitié de leurs créances les plus exposées sur le tiers-monde, soit plus de 12 milliards de dollars. Les banques ont alors augmenté leurs *provisions pour créances douteuses* de moins de 1 milliard (1984) à 10,2 milliards (1989) de dollars. Ces provisions sont autant de bénéfices libres d’impôts ! Cette stratégie fut générale. Mais d’autres risques s’amplifiant, les établissements financiers firent preuve, là aussi, d’une grande imagination en multipliant les innovations financières.

L’instabilité des taux d’intérêt et des taux de change provoquèrent sur les marchés des réflexes de prudence chez des établissements peu enclins à prendre des risques. Ce fut l’essor des nouveaux instruments financiers (les hors bilan), dont certains, les opérations dérivées, visaient à se prémunir contre les aléas des marchés (options, *swaps, colars,* ...) [[1]](#footnote-1). Ces *risques de marché* se divisent en trois sous-catégories : le *risque de change,* c’est-à-dire la possibilité que la valeur d’un avoir ou d’un engagement fluctue en raison de l’évolution du taux de change ; le *risque de taux d'intérêt,* c’est-à-dire la possibilité que la valeur d’un instrument financier fluctue en raison de l’évolution des taux d’intérêt sur le marché ; le *risque de cours du marché,* c’est-à-dire la possibilité que la valeur d’un avoir ou d’un engagement fluctue en raison de l’évolution du cours des titres ou des marchandises.

Pour se soustraire à ces risques et les refiler à de plus grands preneurs de risques, les établissements financiers ne peuvent être limités à un espace réduit, il leur faut le monde. Nous sommes passés ainsi d’une juxtaposition des marchés financiers et monétaires nationaux cloisonnés, auxquels se superposait *l’euromarché,* à un système financier intégré à l’échelle mondiale. Les différences entre les établissements financiers s’estompèrent et les barrières entre les places financières disparurent. L’homogénéisation des stratégies d’entreprises, et la déréglementation qui s’ensuivit, réduira les obstacles à la circulation des capitaux. L’homogénéisation des marchés sera amplifiée par le développement des technologies de la communication.

Marché financier homogénéisateur et comportement mimétique

À ces risques d’entreprise ou micro-économiques, il faut ajouter un risque global ou macro-économique, le risque systémique. Ce risque peut se définir comme « un risque de déséquilibre majeur qui résulte de l’apparition de dysfonctionnement dans les systèmes financiers, lorsque l’interaction des comportements individuels, [273] loin de déboucher sur des ajustements correcteurs, porte atteinte aux équilibres économiques généraux » [[2]](#footnote-2). Ainsi, la stratégie d’une entreprise peut paraître adaptée à la réduction de ses risques, mais si elle est reprise par l’ensemble des entreprises, alors cette stratégie conduit à l’effet contraire. La fragilité du système augmente. Les *krachs* boursiers de 1987 et de 1989 étaient de ce type.

L’importance d’un tel risque sera aussi fonction du degré d’interrelation des établissements, qui augmente la rapidité et l’ampleur de la contagion de la défaillance d’origine. Dans un nouveau contexte financier incertain, les autorités monétaires (BRI et OCDE) ont proposé une forme de reréglementation par de nouvelles normes prudentielles. Permettront-elles d’assurer un cadre juridique stable et crédible, propre à maintenir la confiance du public et à garantir le bon fonctionnement du système financier dans un contexte historiquement inconnu ?

La mondialisation des opérations sur les marchés financiers marque une évolution qui remet en question nos critères d’analyse. En effet, nous avons l’habitude d’une représentation binaire des relations économiques : elles sont nationales ou internationales, en monnaie nationale ou en monnaies étrangères. Cette dichotomie met l’accent sur la dimension géographique et la nationalité des intervenants. Nos instruments d’analyse, comme la balance des paiements internationaux, en sont tributaires. Mais aujourd’hui, les distinctions ne sont plus aussi simples. D’une part, les distances géographiques ont presque disparu, les nouvelles technologies de communication et la déréglementation des secteurs financiers ont rapproché les acteurs et les marchés. L’homogénéisation des conditions offertes sur les marchés et les possibilités plus grandes d’arbitrage des établissements financiers contribuent à effacer les différences. Cela est particulièrement frappant pour les conditions offertes dans une même monnaie aux niveaux national et international. D’autre part, la nationalité ou la résidence des emprunteurs ou des investisseurs finaux n’est pas chose facile à établir. Dans ce nouveau monde, les agents économiques ont de plus en plus une vision globale et un comportement plus homogène.

Cette mondialisation a vraiment débuté au milieu des années 1970. Certes, les pratiques d’alors étaient encore traditionnelles mais, avec le recul, le développement des activités de l’interbancaire annonçait la floraison d’innovations financières et la complexification des marchés dans les années 1990. La mondialisation d’une partie des opérations financières est d’autant plus significative qu’elle confirme l’existence de circuits financiers sur lesquels les autorités monétaires ont peu de contrôle et qui ont un impact certain sur l’évolution et la détermination des taux de change et des taux d’intérêt. La simple distinction du national et de l’international ne rend pas bien compte de l’autonomie du secteur financier, aussi bien vis-à-vis du secteur de la production que des pouvoirs des États.

[274]

La globalisation et la concentration financière :
des besoins en capital

Pour se prémunir contre les fluctuations des différentes catégories d’actif, les établissements financiers ont voulu diversifier leurs champs d’activités. Le décloisonnement devenait le centre de la stratégie financière. L’activité doit être globale.

Au Canada, le système financier a toujours été caractérisé par une certaine spécialisation des établissements : banque commerciale, assurance, courtage, coopératives d’épargne ou de crédit et fiducie. Ce cloisonnement était loin d’être parfaitement étanche, mais le législateur a toujours voulu limiter le chevauchement des activités financières pour la protection des citoyens.

Mais aujourd’hui, les grandes banques canadiennes, tout comme le Mouvement Desjardins, par l’intermédiaire de groupes financiers ont absorbé des sociétés de fiducie, des sociétés d’assurance, des courtiers en valeurs mobilières et des sociétés d’investissement. Au Canada, le secteur financier est sous le contrôle de sept grands groupes, qui ne seront bientôt plus que quatre. Ce phénomène se retrouve partout.

Des profits énormes pour les banques !

Depuis plusieurs années, les manchettes de journaux nous révèlent les profits records des banques canadiennes. La valse des milliards impressionne certains ou en choque d’autres. Les très hauts rendements de nos établissements bancaires sont-ils justifiés ? Sont-ils nécessaires ?

Avec un taux de rendement de 15 %, le capital d’une entreprise double en moins de cinq ans ! À 18 %, il triple en moins de sept ans ! Pour l’année s’étant terminée au 31 octobre 1996, certaines banques ont obtenu près de 19% de rendement sur leur capital. Les banques se défendent (maladroitement) d’être de mauvais citoyens corporatifs, des exploiteurs du pauvre monde. Au contraire, pour elles ces rendements sont nécessaires, c’est une question de survie. Qui a raison ?

La concurrence dans le monde financier, pour diversifier les actifs, exige la concentration de ce secteur. Mais pour acheter d’autres établissements, il faut du capital ! Pour réduire les coûts et dégager une plus grande rentabilité, on investit dans la technologie. Mais pour se moderniser, il faut du capital.

Le moyen le plus facile d’obtenir ce capital, et donc d’augmenter l’avoir propre des actionnaires, c’est d’accroître les bénéfices non répartis. Mais il faut de très hauts rendements pour satisfaire ce besoin en capital et pour remettre suffisamment de bénéfices aux détenteurs d’actions. L’émission de nouvelles actions serait plus coûteuse et plus difficile, compte tenu des contraintes de propriété des actions des banques.

[275]

De plus, les contraintes imposées par les nouvelles réglementations prudentielles (les exigences en matière de suffisance de fonds propres) obligent les banques à maintenir un ratio minimum de 8 % entre leurs fonds propres et leur actif pondéré. Plus l’actif augmente, plus le capital des banques doit croître. Une fois des acquisitions faites, avec du nouveau capital, il faut en plus augmenter ce dernier pour respecter les exigences en matière de suffisance de fonds propres. La logique de la concentration amplifie doublement les besoins en capital.

La mondialisation et la globalisation sont-elles le résultat d’un marché « retrouvé » ? NON.

La fable du marché

Le marché nous est présenté comme le lieu où des individus libres et rationnels (producteurs et consommateurs) se rencontrent pour échanger. Un prix d’équilibre finira par s’imposer suite à un processus de tâtonnement. Ces forces sont les fameuses lois du marché (l’offre et la demande), descendantes de la non moins fameuse MAIN INVISIBLE. Le prix dégagé devient un régulateur qui guide tous les acteurs du marché : il écarte les inefficaces, les faibles. L’établissement du prix d’équilibre procède de l’information recueillie, peu à peu, par les intervenants et permet la stabilité du tout.

Si aucun arbitraire ne vient troubler ce monde marchand, nous serons conduits vers ce que certains économistes appellent l’équilibre général, résultat de l’échange entre individus libres. L’économique n’est plus qu’une recherche opérationnelle pour établir la meilleure stratégie des individus dans tous les domaines. La société doit pouvoir s’autoréguler. Il serait donc possible qu’une société fonctionne en équilibre parce que les individus se rencontrent librement en commerçant, et voici l’image de la main invisible d’Adam Smith (que Keynes récusera au XXe siècle) et le libre-échange de Ricardo. Mais voici aussi la loi des débouchés de Jean-Baptiste Say (1767-1832), qui aura des partisans jusqu’à aujourd’hui et fondera l’argumentation des disciples de l’économie de l’offre, baptisée souvent de « reaganomics » [[3]](#footnote-3). Énoncée en 1803, cette loi postule, compte tenu de la neutralité de la monnaie dans l’économie, que l’offre globale crée sa demande dans une économie de marché libre, de sorte que tout déséquilibre macroéconomique ne peut naître que de chocs extérieurs, donc exogènes au modèle.

S’il est possible d’imaginer une société autorégulée indépendamment de toute organisation politique et sociale, par la seule confrontation des intérêts privés, on peut éliminer les phénomènes sociaux en les abaissant à la seule logique marchande. Autrement dit, élaborer une discipline qui rejette le politique. [276] C’est au cours des années 1920 que l’appellation « économie politique » sera remplacée par celle de « science économique ».

Cette image stéréotypée des rapports économiques sera et est toujours imposée aux Africains, aux Amérindiens, aux Asiatiques. Pourquoi ? Tout simplement parce qu’elle correspond exactement à ce qu’on attend. Qui plus est, cette appréhension limitative de la réalité n’est que la mise en forme plus ou moins *savante* d’une représentation idéalisée d’un monde que Ton voudrait dominer et donc prévoir : pour ce faire, le champ d’action de l’économie politique et de la science économique est réduit à l’analyse des simples rapports marchands, les rapports sociaux et politiques sont évacués parce que jugés non nécessaires, et les économistes plus radicaux ne s’en privent pas. Ainsi, les rapports de couple ou ceux de la mère à l’enfant deviennent le résultat d’une analyse avantage-coût.

L’élimination des rapports sociaux et politiques de l’analyse économique n’est pas seulement réductrice, elle fausse l’analyse et réduit la capacité de prédiction de la science économique. La perversion atteint son comble lorsque certains « radicaux » vont jusqu’à affirmer que, puisque le modèle est nécessairement bon, si la réalité ne répond pas au modèle il faut la contraindre, ainsi que les agents économiques, à lui correspondre. Ainsi, pour ces doctes économistes, l’Économie est malade d’irrationalité (elle ne suit pas le modèle) et doit être soignée pour devenir rationnelle.

La réalité est autre

Est-ce que le monde peut se réduire à cette simple construction ? Le jeu est beaucoup plus complexe et la main est plus qu’invisible, elle est absente. Le marché est une loterie et non un ensemble autorégulé, rationnel et prévisible. Par exemple, la fonction d’offre est à ce point complexe que sa courbe n’a jamais pu être conçue théoriquement, elle est posée, décrétée.

L’information n’est pas aussi transparente sur le marché réel et les prix affichés n’apparaissent pas aux acteurs comme des régulateurs fiables et compréhensibles. La déficience en information conduit à des comportements mimétiques, les acteurs doivent se fier à d’autres. Le marché n’est plus le lieu de la rencontre du grand nombre, garant du juste prix, mais de quelques-uns élevés ainsi à la fonction de devins par des succès passagers. Sur le vrai marché, il n’y a pas de rencontres libres entre producteurs et consommateurs, entre vendeurs et acheteurs, entre prêteurs et emprunteurs, entre investisseurs et émetteurs.

Les acteurs du marché doivent s’en remettre à des intermédiaires de services qui auraient de plus grandes capacités d’analyse grâce à une information plus grande ! Ces intermédiaires deviennent alors les révélateurs des prix, ils se substituent au marché autorégulé. Contrairement à la fable, les intermédiaires, [277] en révélant les prix avant que ne jouent les lois du marché, deviennent eux-mêmes les régulateurs du marché, *les guides suprêmes :* le marché, c’est eux ! Les grandes agences de cotation (Moody’s ou Standard & Poors) déterminent les prix avant et sans les forces du marché. Sans ces prix décrétés, point de marché !

Les acteurs invoquent ces cotations et demandent d’être cotés. Le marché n’assume pas sa stabilité et sa reproduction. Les forces transcendantales, universelles et incontournables du marché ne sont plus là. Nous sommes dans un jeu où les acteurs doivent faire confiance à quelques-uns ! Nous sommes loin des rapports marchands idéalisés. Les acteurs n’ont plus qu’une logique particulière et NORMATIVE : les cotes de crédits, AAA, AA+, AA, AA-, A+, ..., attribuées aux émetteurs craintifs et désirées par les investisseurs inquiets.

Ce sont les nouvelles divinités destinées à réduire notre angoisse dans un monde inconnu. Nous devons avoir foi en elles. Les emprunteurs, les émetteurs de titres, doivent répondre à des critères définis par ces agences. Ces normes reposent sur et seulement sur une rentabilité universelle. Ne pas s’y plier conduit à une purge sacrificielle : être décoté et être banni du jeu. Cette nouvelle instance régulatrice pousse à la maximisation de la rentabilité, garantie de la solvabilité à court terme. L’émetteur doit accroître ses rendements sur son capital, l’investisseur est amené à croire à la possibilité de bénéfices toujours plus élevés. Voilà mise en place la mécanique des bulles financières. C’est aussi la dichotomie de l’entrepreneur sur le plancher des vaches et de l’investisseur rentier coupé du réel. Les rendements financiers qui sont exigés non plus rien à voir avec les possibilités des producteurs.

Sans véritable marché régulateur, il faut introduire une MAIN VISIBLE. Mais elle devra être mondiale !

Que peut faire le mouvement ouvrier

Le mouvement ouvrier reste le seul rempart contre la globalisation sans marché, en l’absence des gouvernements qui adhèrent et qui se soumettent au diktat des nouveaux régulateurs.

L’expansion de la logique financière non marchande révèle une opposition radicale avec l’économie concrète. La véritable opposition n’est pas entre une économie qui serait nationale et une autre qui serait mondiale. La mondialisation existe depuis longtemps, la contradiction n’est pas là. La globalisation financière est beaucoup plus problématique et destructrice. Elle va même contre le marché idéalisé. L’action ne peut plus se situer au niveau strictement local.

[330]

Bernard Élie

Bernard Élie est spécialiste des théories monétaires et de l’économie financière internationale. Docteur ès sciences économiques de l’Université de Paris I en 1986, il enseigne au département des sciences économiques de l’Université du Québec à Montréal depuis 1976.

1. ÉLIE, Bernard, « L’intégration des opérations hors bilan des banques : une nouvelle base d’analyse », *Actualité économique,* vol. 71, mars 1995. [↑](#footnote-ref-1)
2. Nouy, 1993. [↑](#footnote-ref-2)
3. Arthur LAFFER et Jan P. SEYMOUR ont publié en 1979 *The economics of the Tax Revolt.* [↑](#footnote-ref-3)